

# INSCRIPTION CANTINE : ANNEE 2023/2024

Fiche à compléter et à retourner EN MAIRIE



**L'accès au site de réservation sera possible  
dès le retour des documents**

Le questionnaire médical est à compléter obligatoirement sur le site

**[www.logicielcantine.fr/ledrennec](http://www.logicielcantine.fr/ledrennec)**

(la santé de votre enfant est concernée en cas d'urgence)

## FAMILLE :

(merci de préciser les noms et prénoms des 2 parents)

.....  
**ADRESSE MAIL** (obligatoire pour vous transmettre votre identifiant afin de vous connecter au site) :

.....  
**ADRESSE :** .....

N° TELEPHONE.....

## ENFANT (S)

**NOM** ..... **Prénom**..... **Date de Naissance** .....

Ecole ..... Classe .....

**NOM** ..... **Prénom**..... **Date de Naissance** .....

Ecole ..... Classe .....

**NOM** ..... **Prénom**..... **Date de Naissance** .....

Ecole ..... Classe .....

- mon ou mes enfant(s) ne fréquentera (ont) pas la cantine  
 mon ou mes enfant(s) fréquentera (ont) la cantine **occasionnellement.**

Dans ce cas, l'inscription sera à faire sur le site [www.logicielcantine.fr/ledrennec](http://www.logicielcantine.fr/ledrennec).

- mon ou mes enfant(s) fréquentera (ont) la cantine.

Veillez préciser les jours : l'inscription peut se faire à l'année par le biais de la mairie.

Lundi

Jeudi

Mardi

Vendredi

**DATE :**

**SIGNATURE des deux parents**

Pour les inscriptions occasionnelles ou tout autre changement (absence, grève des enseignants, sortie scolaire...), les modifications se feront uniquement sur internet avec **vos login et mot de passe** sur le site : [www.logicielcantine.fr/ledrennec](http://www.logicielcantine.fr/ledrennec).

*L'identifiant et le mot de passe restent les mêmes.*

**La Charte du Savoir Vivre et le règlement seront distribués à la rentrée et seront à retourner à la mairie**

Vos données et celles de votre (vos) enfant(s) sont nécessaires aux affaires scolaires/animation/ALSH et comptabilité de la collectivité pour assurer l'inscription et le suivi de votre (vos) enfant(s) aux services proposés par la mairie (cantine). Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée : (site internet, tableau d'affichage école et/ou mairie).